

N°008/23

DEPARTEMENT DE  
L'EURE  
ARRONDISSEMENT  
D'EVREUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE VERNON



-----  
Délibération du  
Conseil  
d'Administration  
du Centre Communal  
d'Action Sociale  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf février à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vernon, sous la présidence de M.Yves ETIENNE,

Étaient présents :

M. Yves ETIENNE, Vice-Président

Date de convocation :  
01/02/2023

Administrateurs en  
exercice : 17

Administrateurs  
présents : 13

Administrateurs  
votants : 16

Mme Huguette DUBROMEL, M. Olivier DE FRANCE,  
M. Tristan SAVINO, Mme Jeanne DUCLOUX, Mme.  
Stéphanie BARDIN, Mme Mireille PETIT, Jean-Michel  
ROZIES, Mme Paola VANEGAS, M. Youssef  
SAUKRET, Mme Catherine DELALANDE, Mme Sylvie  
GRAFFIN, Mme Lorine BALIKCI, Administrateur

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à M. Olivier DE FRANCE  
Mme Blandine RIPERT à M. Yves ETIENNE M.  
Jérôme GRENIER à M. Youssef SAUKRET

Absents excusés :

Mme Claire GOUSSET

Secrétaire de séance : Benjamin Desgardin

9 février 2023  
N° 008/23

Rapporteur :  
Yves ETIENNE

**OBJET : Signature de contrats**

Je vous rends compte des décisions prises par Monsieur le Vice-Président du CCAS en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président et au Vice-Président par délibération n°002/20 du 25 juin 2020.

**Signature d'un contrat** pour des prestations d'assistance et de suivi administratif concernant les installations chauffage des résidences autonomie. Une étude sera portée également sur les installations de panneaux photovoltaïques du bâtiment des Colibris.

Le prestataire sera Jean-Marc TATON domicilié au 84 rue Chasselièvre à Rouen et la facturation émanera de la société de portage « ITG Construction » située au 18 rue de la Ville l'Eveque à Paris.

L'intégralité des prestations proposées sur ce contrat, valable jusqu'au 30 juin 2024, sont chiffrées à hauteur de 12597.97€ HT, hors facturation complémentaire.

**Signature d'un contrat** pour une prestation d'assistance concernant l'application du décret tertiaire au sein des résidences autonomie.

Le prestataire sera Jean-Marc TATON domicilié au 84 rue Chasselièvre à Rouen et la facturation émanera de la société de portage « ITG Construction » située au 18 rue de la Ville l'Eveque à Paris.

La prestation repose sur la mise en place de la déclaration initiale, chiffrée à hauteur de 5400€ HT.

Il est proposé au conseil d'administration :

- DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Vice-Président en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration n°002/20 du 25 juin 2020.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité  
Pour : 16

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Centre Communal d'Action Sociale de VERNON

Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Le président soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le \_\_\_\_\_ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le \_\_\_\_\_ est exécutoire.  
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).